



IFPRA NORMANDIE

Pôle apprentissage

AIDES AUX APPRENTIS
Rentrée 2022-23

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
<p>Aide à la location ACTION LOGEMENT <u>Aide Mon job, Mon logement Action Logement</u></p>	<p>Montant maximum de 100 euros mensuels, déduction faite de l'APL, justifiée ou évaluée, attribuée pour toute la période formation professionnelle, pour une durée maximale de 3 ans.</p>	<p>ACTION LOGEMENT</p>	<p>Consulter : <u>Aide Mon job, Mon logement Action Logement</u> Envoyer un message : <u>contact.normandie@actionlogement.fr</u></p>	<p>Jeunes de moins de 30 ans (<i>la demande d'aide doit être déposée au plus tard le jour de leur trentième anniversaire</i>) en formation professionnelle dans une entreprise du secteur privé non agricole, à la date de la demande d'aide.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous contrat d'apprentissage ou - sous contrat de professionnalisation. 	<p>Demande à présenter dans un délais de 6 mois à compter de la date de démarrage du cycle de formation. Si la formation porte sur plusieurs exercices, la date de démarrage pourra être la date de début d'un exercice, sans nécessairement être le premier exercice. L'occupation doit être liée à une période de formation.</p>

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
PRIME D'ACTIVITÉ Consulter : <u>La Prime d'activité</u> <u> Bienvenue sur Caf.fr</u>	La Prime d'activité est une aide financière qui vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes. Les apprentis et les stagiaires en contrat de professionnalisation peuvent en bénéficier.	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)	Démarche à effectuer sur le site de la CAF	Avoir au moins 18 ans et percevoir durant au moins 3 mois, un salaire minimum d'environ 907 € net par mois	
ATOUTS NORMANDIE Loisirs éducatifs, culturels et sportifs	Destinée à tous les jeunes de 15 à 20 ans, elle permet d'obtenir des réductions sur les spectacles, le cinéma, le transport, la pratique sportive et artistique.	CONSEIL RÉGIONAL DE NORMANDIE	Par le jeune sur le site : <u>https://atouts.normandie.fr/beneficiaires/Views/Accueil.aspx</u>	Renseignement par mail depuis le site internet	L'adhésion est de 10 €

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
<p>Pass Culture : « Découvrir la Culture autour de chez toi » https://pass.culture.fr</p>	<p>Avec le pass Culture, possibilité d'utiliser le montant attribué pour des offres publiées sur le site (livres, places de concert, de théâtre, de cinéma, de spectacle,...)</p>	<p>ÉTAT</p>	<p>Démarche à effectuer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre 15 et 17 ans, se connecter à la plateforme d'EduConnect (demander les identifiants au lycée) ; - 18 ans, directement en complétant le dossier sur la plateforme via l'application https://pass.culture.fr/nosapplications/ 	<p>Avoir entre 15 et 18 ans</p> <p>Résider en France métropolitai ne ou d'Outre-mer (sont éligibles aussi les jeunes n'ayant pas la nationalité française, mais vivant en France depuis au moins 1 an)</p>	

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
TRANSPORT Abonnement Élèves Etudiants Apprentis (AEEA)	Pour les déplacements quotidiens sur le réseau TER normand, l'apprenti(e) peut bénéficier d'un abonnement sur son parcours domicile-études, jusqu'à 75% de réduction.	SNCF	Pour obtenir l'AEEA : un certificat de scolarité ou le formulaire SNCF rempli par le directeur de l'école (formulaire disponible en gare sur simple demande) + 2 photos d'identité récentes + 1 pièce d'identité	Renseignements dans les gares et boutiques SNCF	Valable pour les moins de 23 ans
Carte d'Étudiant des Métiers	La carte d'Étudiant des Métiers, conforme à un modèle type, permet à l'apprenti de faire valoir la spécificité de son statut auprès des tiers, notamment en vue de bénéficier, le cas échéant, de réductions tarifaires (cinéma, sports, restaurants universitaires,...)	ÉTAT	Ce document officiel (avec photo) est remis par le centre de formation au moment de la rentrée.	Cette carte est valable sur l'ensemble du territoire, elle est délivrée à l'apprenti(e) par l'UFA/CFA qui assure sa formation. Elle est valable pour le cycle de formation.	En cas de rupture de contrat d'apprentissage, elle devra être récupérée et détruite par le centre de formation qui l'a délivrée.

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
Aide à la mobilité européenne et internationale	Forfait accordé par l'OPCO pour couvrir les frais engagés pour une mobilité	OPCO	Se rapprocher de l'établissement de formation		Renseignements auprès de votre UFA/CFA
Bourses communales aux étudiants et apprentis	Certaines communes attribuent une bourse aux étudiants et apprentis demeurant sur la commune et fréquentant des établissements d'enseignement supérieur ou d'apprentissage publics ou privés.	MAIRIE DE VOTRE COMMUNE	Les dossiers de demande sont à retirer au secrétariat du CCAS de votre ville.	Le montant de cette bourse communale est calculé en fonction des ressources des parents.	
Premier équipement	En plus du coût contrat, l'OPCO finance pour chaque apprenti(e) le premier équipement dans la limite d'un plafond de 500 €.	OPCO	Se rapprocher de l'établissement de formation	Être apprenti(e)	

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
Internat Demi-pension	L'apprenti peut bénéficier des services de la demi-pension et de l'internat de l'établissement de formation.	UFA/EPLÉ (Lycée)	Auprès des services de l'Intendance de l'établissement de formation		
Frais d'hébergement par nuitée	En plus du coût contrat, l'OPCO finance pour chaque apprenti(e) les nuitées passées au sein de l'établissement de formation dans la limite du plafond maximal de 6€/nuitée.	OPCO	Se rapprocher de l'établissement de formation	Être apprenti(e) bénéficiant de l'internat	
Frais de restauration par repas	En plus du coût contrat, l'OPCO finance pour chaque apprenti(e) les repas pris au sein de l'établissement de formation dans la limite d'un plafond maximal de 3 €/repas.	OPCO	Se rapprocher de l'établissement de formation	Être apprenti(e) prenant ses repas à la restauration scolaire	

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
Aide au permis de conduire de 500 €	https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/aide-permis-CFA	ÉTAT	Se rapprocher de l'établissement de formation	Être apprenti(e)	
Aide au permis de conduire de 700 € maximum	https://www.probtp.com/part/apprenti/aide-permis.html	PRO BTP	Se rapprocher de l'établissement de formation pour compléter le formulaire	Être apprenti(e) dans le bâtiment	L'entreprise doit être adhérente chez PRO BTP
Mutuelle, assurance habitation, prêt, vacances,...	https://www.probtp.com/part/apprenti.html	PRO BTP	Démarches à effectuer sur le site internet. Pour la mutuelle, se rapprocher de l'entreprise.	Être apprenti(e) dans le bâtiment	L'entreprise doit être adhérente chez PRO BTP

Nature	Description	Organisme ou Texte de référence	Démarche	Conditions	Observations complémentaires
Aides financières spécifiques	<p>Le salaire versé à l'apprenti(e) est exonéré d'impôt sur le revenu jusqu'à un certain seuil fixé chaque année par la loi de finances.</p> <p>Les parents perçoivent les allocations familiales jusqu'aux 20 ans de l'apprenti(e), si sa rémunération n'excède pas un plafond fixé à un pourcentage du SMIC.</p> <p>Comme tout(e) jeune salarié(e), l'apprenti(e) peut bénéficier d'allocations d'aide au logement et d'un accès privilégié aux foyers jeunes travailleurs.</p>	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)	Par la famille du jeune	Être inscrit(e) dans l'établissement	Tarification à l'unité ou à la semaine, selon le calendrier de l'alternance



IFPRA – PÔLE APPRENTISSAGE
2, rue du docteur Fleury, 76132 Mont Saint Aignan
cfa-academique@ac-normandie.fr
Secrétariat : 02 32 08 96 61

www.cfa-academique-normandie.fr

